

Renvoi au comité de liquidation du don du citoyen Lachau fils, de Gap, qui offre à la patrie son office de notaire, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de liquidation du don du citoyen Lachau fils, de Gap, qui offre à la patrie son office de notaire, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 27;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20153\\_t1\\_0027\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20153_t1_0027_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

mune dans le cabinet d'études du ci-devant abbé Carrey, émigré, où ils m'ont dit qu'était caché l'argent pour le recouvrement duquel j'étais venu à St-Gervais et dont les d. officiers municipaux m'ont déclaré avoir eu connaissance par le moyen de Noël Legras, lequel ayant entendu dire à un menuisier qu'il avait fait dans le château une armoire qui s'ouvrait par un secret que personne n'était capable de deviner, se rappela l'endroit où le menuisier avait travaillé, soupçonna que cette armoire contenait des effets précieux, l'indiqua à la municipalité qui fit des recherches et s'est convaincu bientôt que les soupçons et conjectures de Noël Legras étaient bien fondées et s'empressa d'en donner avis à mes collègues et à moi. J'ai ordonné aux officiers municipaux de faire l'ouverture de cette armoire, ce qui s'est fait sur le champ. L'armoire s'est trouvée renfermer 25 sacs remplis d'écus de six livres à la face du tyran comme ceux à moi remis par Noël Legras. J'ai fait ouvrir les 25 sacs les uns après les autres et les espèces que chacun contenait ayant été aussi comptées deux fois par moi et par les maire, officiers municipaux et procureur de la commune de St-Gervais, il a été constaté que ces 25 sacs contenaient une somme de 51 426 livres laquelle somme et celle de 14 220 livres dont il a été parlé plus haut forment un total de 65 646 livres que j'ai fait remettre dans des sacs sur lesquels j'ai apposés le sceau des représentants du peuple français pour les transporter à Paris et en faire avec le Procureur de la commune de St-Gervais, hommage à la Convention nationale.

Cette opération finie j'ai visité soigneusement et toujours accompagné des maire, officiers municipaux et procureur de la commune les différents appartements, chambres, caves, greniers, jardins et autres lieux du ci-devant château où j'ai ordonné et fait faire toutes les fouilles et perquisitions nécessaires pour découvrir l'endroit où peut être cachée l'argenterie du ci-devant abbé Carrey, émigré. Ces recherches n'ayant produit que la découverte de 39 jetons d'argent, de la grandeur et de l'épaisseur d'une pièce de 24 sols, aux armes du despotisme, qu'un très petit cachet d'argent, une petite plaque de cuivre aux armoiries des ci-devant seigneurs de St-Gervais avec cette inscription : J'appartiens à Mr le chevalier de St-Gervais; enfin trois fleurs de lys aussi de cuivre servant à la pâtisserie, j'ai fait joindre ces effets à l'argent trouvé dans le ci-devant château, et j'ai dressé du tout le présent procès-verbal avec les maire, officiers municipaux et procureur de la commune et l'ai signé ainsi qu'eux.

L. LOUCHET, LHITEMBLE (*secrét.*), DUHAMEL (*maire*), S. DUVAL, J. PIEL (*off. mun.*), BELLENGER (*procureur de la commune*).

P.c.c. : FOURNET (*secrét.*).

## 41

Le citoyen Lachau fils, résidant à Gap, jaloux de concourir à la destruction des ennemis de notre liberté, écrit à la Convention pour la prier d'agréer l'hommage qu'il lui fait de la

liquidation de l'office de notaire dont il est titulaire.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (1).

## 42

Delaunay, citoyen d'Angers, fait passer, par l'intermédiaire de Talot, représentant du peuple, qui les remet sur le bureau, divers brevets, du remboursement desquels il fait don à la nation.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Le c<sup>n</sup> Delaunay, au repr. Talot, Butte St-Roch, rue des Moulins, n<sup>o</sup> 25 à Paris; Angers, 24 vent. II] (3).

« Citoyen représentant,

Je te prie de vouloir bien faire agréer à la Convention nationale ma petite offrande qui consiste dans ce qui pourrait me revenir par la liquidation de mes deux brevets de maîtrise de maçon, l'un du 10 octobre 1767, prix de la finance 250 l. et l'autre par agrégation, du 3 juillet 1778, prix de la finance 150 l. J'ai fait passer à son tems, 11 avril 1792, toutes les pièces justificatives qu'on me demanda.

Je voudrais, brave représentant, pouvoir offrir quelque chose de plus intéressant pour consolider la République. S. et F. ».

Ton concitoyen : R.F. DELAUNAY  
(*expert, rue de l'Aiguillerie, Angers*).

## 43

La société républicaine de Laon appelle le glaive vengeur des lois sur les têtes coupables de tous les ennemis de la patrie. « Que la sévérité des mesures révolutionnaires, dit-elle, comprime l'audace des ennemis intérieurs, tandis que nos invincibles guerriers vont mettre en déroute les vils satellites des tyrans ».

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Laon, 1<sup>er</sup> germ. II] (5)

« Soutiens de la République. En vain les infâmes suppôts des tyrans viennent de conspirer contre la patrie; en vain ils ont employé l'or corrupteur, emprunté le masque du patriotisme; vous veillez, et la liberté sera inébranlable.

« Investi de l'estime et de la confiance universelles, votre comité de salut public marche intrépidement au milieu des périls et des orages. Représentants du peuple, le peuple entier est là pour vous défendre. Le peuple est incorruptible; le peuple français veut la République, et l'Univers conjuré ne pourrait la lui ravir.

(1) P.V., XXXIV, 11. B<sup>in</sup>, 5 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XXXIV, 11. B<sup>in</sup>, 5 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) C 297, pl. 1015, p. 4.

(4) P.V., XXXIV, 11. B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> germ. (suppl<sup>t</sup>).

(5) C 299, pl. 1045, p. 10. Reproduit dans *Mon.*, XX, 14; *Débats*, n<sup>o</sup> 548, p. 1.